Savez-vous que faire en cas d'accident chimique ?

Introduction

Les entreprises Seveso sont des entreprises qui produisent, transforment, traitent, utilisent ou stockent des substances dangereuses, par exemple des raffineries, des usines pétrochimiques, des usines chimiques, des dépôts de pétrole ou des sites de stockage de substances explosives.

La dénomination Seveso fait référence à une commune dans le Nord de l'Italie. Le 10 juillet 1976, une explosion s'est produite dans une usine chimique à proximité de cette commune. Cet accident a donné son nom à une directive européenne, ayant pour objet de réduire le risque des accidents industriels.

La Belgique compte au total **402 entreprises Seveso** : 226 établissements à seuil élevé et 176 à seuil bas.

Pour savoir où elles se situent, vous pouvez consulter le site web : www.seveso.be

Pour notre commune, les plus proches sont situées sur l'entité de Seneffe.

Que faire en cas d'accident SEVESO ?

En cas d'accident dans une entreprise Seveso, la meilleure façon de se protéger est de se mettre à l'abri.

- **Rentrez et restez à l'intérieur**. Restez à l'intérieur jusqu'à ce que vous soyez informé que vous pouvez sortir en toute sécurité.
- **Fermez portes et fenêtres et débranchez les systèmes de ventilation**. Installez-vous de préférence dans une pièce centrale au rez-de-chaussée. Les murs et plafonds offrent une meilleure protection que les fenêtres.
- **Conformez-vous aux recommandations des autorités**. Informez-vous sur les bonnes mesures à prendre.

Être immédiatement informé d'un incident près de chez vous ? Inscrivez-vous sur <u>BE-Alert</u>.

Pour plus d'informations sur les actions à entreprendre avant, pendant et après une situation d'urgence, rendez-vous sur le site www.info-risques.be